

Délibération n°D20230082

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

| | | | |
|--------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : | Florence MALGAT | a donné délégation à | Josie BAYLE |
| | Marc LETURGIE | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| | Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Christine FRANCOIS |
| | Marie-Claude ANDRIEUX | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE ET LA CAB EN VUE DE L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE A L'ESCAT

VU les articles L. 311-2, L.1311-3, L. 1311-4-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° D20200117 en date du 10 décembre 2020 ;

VU l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 13 février 2023 ;

VU la construction de la Cuisine Centrale en cours de finalisation dans le hangar 39 appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) à l'Escat ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction de la Cuisine Centrale, les termes et modalités de la mise à disposition par la CAB au profit de la Ville avaient été déterminés dans les délibérations concordantes des 10 décembre 2020 et 14 décembre 2020, fixant notamment le loyer annuel du bail emphytéotique à 200€ ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la Direction Immobilière de l'État parvenue en février dernier propose un loyer annuel de 1 640 € sur les 50 années du bail emphytéotique à intervenir entre la ville et la CAB ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il convient de modifier le loyer envisagé mais de conserver les autres termes et modalités à savoir un bail emphytéotique administratif portant sur une emprise approximative de 1 200m² dans le hangar 39 de l'Escat et ce pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER ET REMPLACER** la délibération n° D20200117 en date du 10 décembre 2020 ;
- **DE DÉCIDER** la signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise portant sur une emprise approximative de 1 200 m² située dans le hangar n°39 du site de l'Escat pour une durée de 50 années et moyennant un loyer annuel de 1 640 € ;
- **DE DESIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la Collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement du dossier.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

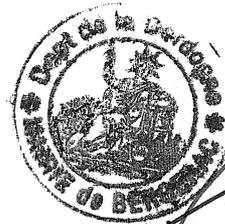
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 JUIL. 2023
et de l'affichage en date du 12 JUIL. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

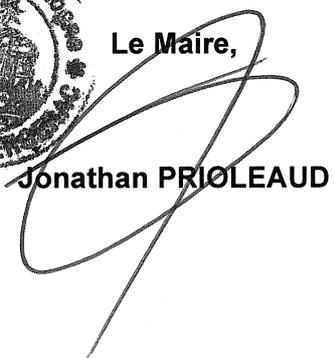
Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD